

L'oraison dominicaine

par le frère Daniel-Antonin Mortier O.P.

Ce n'est qu'au 16^e siècle que furent introduites dans la législation dominicaine des ordonnances concernant « l'oraison mentale ». Pendant les trois premiers siècles de l'Ordre, les Actes des chapitres généraux sont muets sur la question, se contentant de rappeler aux frères l'usage primitif qui consistait à demeurer en prière après les matines et après les complies.

Au chapitre de Rome, en 1569, une ordonnance précise la durée de cet exercice devenu commun : « Nous ordonnons, disent les capitulaires, et nous voulons absolument qu'après les complies, les frères demeurent au chœur, en oraison commune, pendant une demi-heure ou à peu près ¹. » Et c'est au chapitre de Barcelone, en 1574, qu'on prononce pour la première fois le mot d'« oraison mentale » ². Le père Mortier, dans son *Histoire des maîtres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, profite de la mention de ces faits pour donner un bref exposé de l'ancienne tradition dominicaine au sujet de l'oraison. Les aperçus qu'il livre dans ces pages intéressent non seulement l'histoire de la spiritualité, mais contiennent aussi de précieux conseils pour comprendre la finalité et la fécondité de la vie d'oraison, que pourrait entraver un attachement mal éclairé à des méthodes trop rigides, si bonnes soient-elles.

Le del de la terre.

TELLE ÉTAIT LA SITUATION LÉGISLATIVE DE L'ORDRE, au sujet de l'oraison mentale, jusqu'au magistère de Sixte Fabri. L'insistance et la précision de ces [nouvelles] ordonnances coïncident trop avec les nouvelles méthodes d'oraison mentale introduites dans l'Église par la Compagnie de Jésus, en particulier, pour ne pas y entrevoir une secrète influence de ces méthodes.

L'oraison mentale devient un exercice que l'on fait de telle heure à telle heure, d'après un système complet de pensées et d'affections qui se succèdent presque mécaniquement dans l'âme de celui qui médite. C'est une

¹ — *Acta cap.*, V, p. 91.

² — *Ibid.*, V, p. 161.

sorte d'exercice militaire qui convient admirablement au chevalier de Dieu que fut saint Ignace. Il monte à l'assaut de la vertu comme à l'assaut d'une forteresse. Ses Exercices sont une tactique de siège. Tout est ordonné, combiné pour emporter de haute lutte la place attaquée. Chaque puissance de l'âme a son rôle tracé, son acte à produire, son bastion à enlever, son fossé à franchir. Rien n'est laissé à l'imprévu ; aucune spontanéité n'est permise : il faut suivre de tous points le plan d'attaque. Et plus l'âme avance, plus les moyens d'action se font serrés. Méthode puissante à coup sûr, qui empoigne toutes les facultés et les brise sous le joug. Elles doivent se rendre et produire dans la méditation suivie, répétée, presque obsédante à force d'être impérieuse, des vérités de la foi, la transformation spirituelle. Mais, à vrai dire, aussi fructueuse soit-elle, cette méthode n'est pas faite pour toutes les âmes. Beaucoup se trouveraient emprisonnées dans ces formules et vont à Dieu sans besoin de tant de travaux d'approche, simplement, à cœur ouvert, en droite ligne.

Quoi qu'il en soit, au 16^e siècle, sous l'influence de l'esprit de réforme qui soufflait partout et sur tout, on systématisa l'oraison mentale comme on systématisait l'office divin, la liturgie, les mœurs ecclésiastiques. On cherche à tout unifier, à tout mettre en ordre. C'est la tendance universelle à régler toute chose au cordeau. La méditation point par point, calquée sur un discours de rhétorique composé selon toutes les règles du savoir dire, avec l'exorde, les divisions proportionnées et la péroraison affective, s'impose à peu près partout. Il était difficile à l'Ordre de Saint-Dominique de se soustraire totalement à cette influence générale. De là ces prescriptions, timides encore au 16^e siècle, mais qui, dans les siècles suivants, seront, pour leur rigueur, à l'unisson des Congrégations plus modernes.

Est-ce à dire qu'avant le 16^e siècle, avant ces prescriptions législatives, avant ce mouvement spécial qui règle la méthode et la durée de l'oraison mentale, l'Ordre de Saint-Dominique n'en avait pas la pratique ordinaire, familière ? A Dieu ne plaise !

L'oraison est le pain quotidien de la vie religieuse ; si bien qu'on ne peut supposer, sans elle, aucune vie spirituelle sérieuse. C'est un principe premier qu'on ne peut discuter. Aussi l'Ordre de Saint-Dominique est essentiellement un Ordre d'oraison. Son saint fondateur l'en a comme pétri, tant la vie qu'il a imposée à ses fils en est imprégnée.

Saint Dominique avait l'habitude, au dire des témoins de sa vie, de ne parler que de Dieu ou avec Dieu. Qu'est-ce que parler avec Dieu, si ce n'est faire oraison ? Et comme il parlait avec Dieu, en dehors de ses conversations avec les hommes, il avait une oraison continue. Il ne l'interrompait même pas, on peut dire, par ses conversations, puisqu'il ne parlait que de choses divines. On sait que saint Dominique n'avait pas de cellule personnelle, si bien que, pour mourir, il emprunta celle de frère Moneta. C'est dire qu'en dehors des exercices communs et des affaires de son ministère,

l'homme de Dieu passait tout son temps, surtout la nuit, dans l'église. Ces nuits étaient divines. Il s'en allait d'autel en autel, contemplait, priait, gémissait, chantait, selon les mouvements de la grâce. Peut-on plus sainte oraison ? En voyage, l'homme de Dieu la continuait comme dans le couvent. Il gardait les silences de règle, il méditait, et lorsque le Saint-Esprit touchait plus doucement son cœur, il chantait. Le chant est le cri ému de l'oraison. Lorsque le cœur déborde de joie, il chante.

Or saint Dominique était tellement convaincu de la nécessité pour ses fils d'une oraison continue, qu'il mit dans ses constitutions primitives, les siennes propres, celles qu'il donna comme base de son Ordre et comme direction pour l'avenir, que les frères ne devaient parler que de Dieu ou avec Dieu ¹. Cette constitution primordiale, une des rares que l'on puisse attribuer avec certitude au saint fondateur, demeure pour toujours la règle de l'oraison mentale chez les Frères Prêcheurs. On parle de Dieu, dans l'exercice du ministère ; en dehors de ce ministère, chez soi ou ailleurs, on parle avec Dieu. La durée de cette conversation avec Dieu n'est pas déterminée, elle n'a pas de limite. C'est l'occupation de toute la journée. Elle sera variée, selon les moments ; mais elle ne doit pas cesser.

Saint Dominique fit entrer si profondément ce principe dans l'âme de ses fils, tant par ses exemples que par ses discours, que, après sa mort, il y eut chez eux comme une sainte émulation à le mettre en pratique.

Son successeur immédiat, le bienheureux Jourdain de Saxe, avait, comme lui, une oraison continue. En marche comme au couvent, il priait, il méditait pendant de longues heures, s'interrompant pour réciter l'Office divin avec ses compagnons ou s'entretenir de choses graves ou édifiantes. Souvent il chantait ; il avait ses chants préférés, le *Salve Regina*, l'hymne *Jesu nostra redemptio*. Et, le long de ses joues vénérables, les larmes coulaient, tant il chantait avec son âme ! Seul, en arrière, on l'entendait crier à Dieu toute la tendresse joyeuse de son cœur. Abîmé dans sa contemplation, il quittait la route à son insu et se perdait. Quelquefois son oraison durait tout le temps que l'on passerait à faire huit milles à pied ². Il aimait surtout à demeurer en oraison après les matines et les complies. C'était, du reste, l'usage commun, qui devint comme une loi dans l'Ordre.

Nous l'avons vue rappelée par les chapitres généraux du 16^e siècle. Cette loi était même gardée plus que beaucoup d'autres ; car, sous Maître Justiniani, au chapitre de Bologne, en 1564, les Pères ne la remettent en vigueur que dans les maisons « où peut-être elle est tombée en désué-

1 — « De même, il dit [Fr. Étienne prieur provincial de Lombardie] que sa coutume était de toujours parler avec Dieu ou de Dieu, qu'il fût au couvent, en dehors ou en voyage. Il exhortait les frères à toujours agir ainsi et même il le mit dans ses constitutions. » (Mamachi, *Annalium Ord. Præd.*, Roma, 1756, vol. 1. Cité par M.-H. VICAIRE O.P., *Saint Dominique de Caleruega d'après les documents du XIII^e siècle*, Paris, Cerf, 1955, p. 232). [Le père Mortier citant ses sources en latin, les textes ont été traduits par nos soins et les références mises à jour.]

2 — Cf. *Vitæ Fratrum*, lib. II, c. VII, p. 105, éd. Reichert.

tude ». Manière de dire qui suppose que la loi demeurerait toujours en usage dans la plupart des couvents.

Que faisaient les frères après les matines et les complies ? A quoi occupaient-ils le temps qui leur était laissé ? Nous avons, pour répondre avec certitude à cette question, les commentaires du bienheureux Humbert de Romans. C'est le guide le plus sûr en ces sortes de choses.

« Selon l'usage de l'Ordre, écrit-il, des prières secrètes sont ajoutées aux complies et aux matines. » Et il explique ce que sont ces prières secrètes : « Il faut savoir que ces deux moments ne conviennent pas seulement pour la prière, mais bien aussi pour la méditation. Le temps du matin est propice à la méditation, parce que l'âme est plus limpide pour contempler ; celui du soir, parce que c'est l'heure d'arracher son esprit à l'action extérieure et de le ramener en lui-même ¹. »

Le bienheureux Humbert est donc d'avis que, après les matines et après les complies, les frères pouvaient à leur choix ou prier vocalement ou méditer. Ces deux exercices sont distincts ; mais ils peuvent se compénétrer si intimement, qu'ils n'en fassent plus qu'un seul.

Après les complies, le sacristain laissait aux frères, pour ces oraisons secrètes, le temps nécessaire pour réciter les psaumes de la pénitence et les litanies des saints ², c'est-à-dire à peu près un quart d'heure.

Le bienheureux Humbert recommande aux novices d'employer à la prière et à la méditation les moments qui ne sont pas consacrés à quelque occupation déterminée : ainsi, entre les deux coups qui suivent l'*Office de la*

1 — « Il faut savoir que ces deux moments conviennent non seulement à l'oraison, mais aussi à la méditation. Le matin convient à la méditation parce que l'âme est alors plus limpide pour contempler. Voilà pourquoi David méditait à cette heure-là : "Le matin, je méditerai sur vous" (Ps 62). Le soir est favorable à la méditation, parce que c'est le moment où l'esprit se recueille après l'activité et rentre en lui-même ; aussi l'Écclésiastique dit-il (32, 2) : après les occupations de la journée, "couche-toi [c'est-à-dire occupe-toi de toi-même] après avoir rempli tes devoirs". Cela s'accorde avec les dires des philosophes. Saint Jérôme (*Contre Jovinien*, livre I) dit que Pythagore énonce ce précepte : "Deux temps surtout réclament notre attention, le matin et le soir, pour penser à ce que nous ferons et à ce que nous avons fait" — comme s'il disait qu'il faut méditer en ces deux moments-là. Le saint vaque à la méditation et à l'oraison *le matin*, comme le dit l'Écclésiastique (39, 6) : "Dès l'aube, le juste applique son cœur à veiller [par des méditations], pour s'attacher au Seigneur qui l'a créé" — telle est la méditation — ; "et il prie en présence du Très-Haut" — voici l'oraison. Il faut encore s'adonner à la méditation et à l'oraison *le soir*, comme on le dit au début des Complies : "Convertissez-vous, Seigneur, notre salut", c'est-à-dire, faites-nous passer des occupations extérieures aux actes intérieurs, pour que nous nous occupions de vous — cela se rapporte à la méditation —, "et détournez votre colère de nous si, d'aventure, nous vous avons offensé en quelque chose" — voilà qui concerne l'oraison. » (Bienheureux HUMBERT DE ROMANS O.P., *Opera de vita regulari*, éd. J. J. Berthier, Rome, 1888, t. II, p. 96-97. — Réédition Turin, Marietti, 1956.)

2 — « Le temps consacré à la prière, après Complies, ne doit être ni trop long ni trop bref, mais moyennement mesuré, de telle sorte que les frères puissent rester ensemble en prière sans dégoût, ce qu'on estime pouvoir se faire si le temps est suffisant pour qu'ils puissent réciter les sept psaumes [de la pénitence] et les litanies [des saints]. » (B. HUMBERT, *ibid.*, *De officio Sacristæ*, t. II, p. 248). On peut consulter les *Vies des Frères [Vitæ fratrum]*, *De fervor fratrum primitivorum*, p. 148, éd. Reichert.

sainte Vierge, avant de se rendre au chœur, en se mettant au lit, en se levant, même dans leur lit s'ils ne dorment pas, entre les grâces et la sieste en été, ou bien encore en se promenant dans le cloître, au jardin et surtout après les matines et les complies. C'est une oraison continuelle que propose Maître Humbert ¹.

Il ne donne pas une méthode d'oraison, qui était réputée alors chose toute personnelle ; mais cependant il enseigne que de la méditation doit sortir de pieuses affections, soit de joie ou de douleur, d'espérance ou de crainte, de supplication, d'actions de grâces, d'admiration et d'acclamation, selon les dispositions actuelles de l'âme et l'inspiration du Saint-Esprit, qui est le suprême directeur de l'oraison. Mais, ajoute le bienheureux père, ces choses s'apprennent plus par la pratique que par l'enseignement ².

La journée du frère prêcheur se passe tout entière à parler avec Dieu. Quelle plus belle oraison que l'Office divin, s'il est récité, chanté surtout avec foi, en se pénétrant du sens profond de la liturgie, selon les temps de l'année chrétienne ! La prière liturgique est une contemplation tout à la fois intellectuelle et affective à qui sait la comprendre. Un vieux chanoine régulier disait tout bellement : « Celui dont l'âme demeure insensible aux chants de l'Église ressemble au roi Midas : il a des oreilles d'âne ! » C'est, à tout le moins, une surdité mystique qu'on ne peut que déplorer ³.

De l'Office divin, les frères passaient aux études sacrées. Ils ne s'éloignaient pas de Dieu. Leur conversation, commencée au chœur avec lui, se continuait dans la cellule. Étudier les saintes Écritures, les écrits des Pères, la théologie, n'est-ce pas être en contact continu avec Dieu ? Dans

1 — Le B. Humbert recommande aux novices d'employer à la prière et à la méditation les moments qui ne sont pas consacrés à quelque occupation déterminée : « On doit dire quelque oraison ou méditer quelque vérité utile entre les deux signaux qui suivent la récitation de l'Office de la bienheureuse Vierge, et toutes les fois que le couvent se rassemble ou que, les frères étant assemblés, on attend ; également, en se mettant au lit et en se levant, ou lorsque, couché, on ne peut dormir ; ou lorsqu'on passe par le jardin ou par le cloître, ou encore lorsqu'on se déplace seul en quelque lieu de la maison, et dans toutes les autres occasions semblables. De même, [les novices] vaqueront en silence à la prière, à la lecture ou à quelque occupation utile pendant l'espace de temps qui s'écoule entre l'action de grâce et la sieste, en été, après le repas. » (B. HUMBERT, *ibid.*, *De off. Mag. Novit.*, cap. XIII, *Circa tempus*, éd. Berthier, t. II, p. 225, 229 et 231).

2 — Si le B. Humbert ne donne pas une méthode de méditation, il n'oublie pas de mentionner les affections : « Il faut tirer de ces sujets de méditation [dont il a donné auparavant le détail] diverses affections en forme d'actes d'espérance, de crainte de Dieu, de douleur et de gémissement à la vue du péché, de désir, d'admiration, d'exclamation, d'action de grâces, de supplication, de respect, de révérence, etc., ce qui s'apprend plus par l'expérience que par la science. » (B. HUMBERT, *ibid.*, t. II, p. 231). Le bienheureux développe ce thème t. II, p. 87, 30.

3 — Saint Dominique aimait les frères à chanter les matines à haute voix et avec dévotion : « Il récitait [l'office des matines] avec les frères, allant et venant d'un côté à l'autre du chœur, les exhortant et les excitant à chanter à haute voix et avec dévotion. » Déposition de Frère Étienne (Mamachi, *Annalium Ord. Præd.* Cité par M.-H. VICAIRE O.P., *Saint Dominique de Caleruega d'après les documents du XIII^e siècle*, Paris, Cerf, 1955, p. 232).

ces études privées ou communes, les frères puisaient abondamment les lumières qui devaient alimenter leurs oraisons : « Faut-il toujours lire les Écritures, demandait un frère au bienheureux Jourdain de Saxe, ou toujours prier ? » Le saint homme répondit, avec sa bonhomie ordinaire : « C'est comme si vous me demandiez : Faut-il toujours manger ou toujours boire ¹ ? » Puis, chanter, étudier, méditer n'étaient que les phases d'une oraison continuelle. Il faut y ajouter les sermons qui, selon la règle, étaient nombreux. Le prieur devait faire aux frères de fréquentes exhortations : « Il doit souvent réunir les frères au chapitre pour les instruire des réalités spirituelles et les animer au bien par de saintes exhortations ². » Cela est réputé si nécessaire, que les constitutions ne permettent pas de nommer un prieur qui ne soit pas assez versé dans la science des saintes Écritures pour prêcher convenablement aux religieux la parole de Dieu : « De sorte qu'il sache exposer avec compétence la Parole de Dieu dans son couvent ³ ».

Un prieur n'est pas uniquement l'administrateur ou le préfet de police d'un couvent de Frères Prêcheurs, pas plus qu'un distributeur automatique de bénédictions à la sortie et au retour des frères. Il est avant tout leur père et leur directeur spirituel, en ce sens qu'il lui appartient de les exciter par ses discours à la pratique des vertus de leur état.

Le prieur toutefois ne se réservait pas exclusivement la mission de prêcher dans le couvent. Il laissait au maître des étudiants, pour certains jours, le choix du prédicateur. Ces sermons se faisaient au chapitre, à toutes les fêtes de neuf leçons, à moins qu'il n'y eût cours, le jour des Cendres, la veille de Noël et en d'autres circonstances, comme pendant la célébration des chapitres provinciaux ou généraux ⁴. Parmi ces fêtes de neuf leçons, il faut compter probablement les dimanches. Il était d'usage aussi d'inviter à prêcher les personnages de marque, cardinaux, légats, évêques, grands clercs, qui étaient de passage au couvent. On estimait alors à toute sa valeur la parole de Dieu parlée ; car on croyait, à juste titre, comme le dit l'Apôtre, que la lumière de la foi vient d'entendre cette parole [*fides ex auditu*]. Et cette lumière de la foi se développe également dans l'âme par ce même moyen de la parole parlée, plus vivante et plus efficace que toutes les paroles écrites.

Nous sommes peut-être un peu loin des Exercices de saint Ignace. Mais, sans réprouver aucune méthode, car toute méthode est bonne qui conduit à Dieu, on peut s'en tenir à cette bonne vieille oraison qui, avec ses alternances de prière, de chant, d'étude, de méditation, de sermon, forme chez les Prêcheurs, comme le voulait leur saint patriarche, une conversation ininterrompue avec Dieu. Elle fut l'oraison de nos pères, de saint Dominique, de tous les saints, de toute l'Église jusqu'au 16^e siècle. Assez riches

1 — *Vitæ Fratrum*, part. III, éd. Reichert, p. 146.

2 — B. HUMBERT., *ibid.*, t. II, p. 204, *De officio Prioris conventualis*.

3 — *Id.*, dist. II, *De electione Prioris convent.*, c. II.

4 — *Id.*, *Op.*, II, *De off. Mag. Studentium*, p. 257.

sont ses quartiers de noblesse, assez magnifiques ses exploits dans le passé, pour que l'on puisse l'opposer et même la préférer aux méthodes laborieuses des temps modernes.



Annexe : La prière contemplative

Cinquième manière de prier de saint Dominique

La tradition dominicaine conserve un opuscule intitulé *De novem modis orandi S. Dominici* [Les neuf manières de prier de saint Dominique], dont on situe la rédaction vers 1260-1280. Le texte latin est consigné dans un manuscrit de la Vaticane, le *codex Rossianus*, du 14^e ou 15^e siècle, qui est accompagné de miniatures illustrant chacune des neuf manières de prier. Nous reproduisons la traduction française de la cinquième manière de prier, avec la miniature correspondante.

Le ciel de la terre.

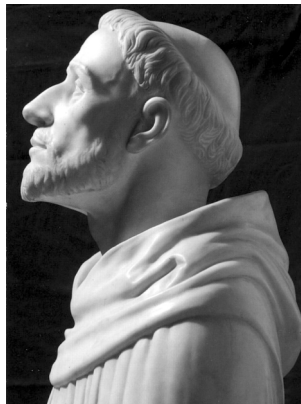


QUAND IL ÉTAIT AU COUVEN, le saint père Dominique se tenait aussi quelquefois debout devant l'autel, bien droit de tout son corps sur les pieds, sans se soutenir ou s'appuyer à quoi que ce fût, les mains étendues devant la poitrine à la façon d'un livre ouvert. Ainsi se comportait-il dans la manière de se tenir debout avec grand respect et dévotion, comme s'il eût fait sa lecture en la présence visible de Dieu. Alors

plongé en oraison, on le voyait méditer la parole de Dieu, et comme se la redire à lui-même avec suavité. Il avait pris cette habitude pour imiter le Seigneur. Saint Luc nous dit en effet que « selon sa coutume, Jésus entra dans la synagogue, le jour du sabbat et se leva pour faire la lecture » [Lc 4, 16]. Le psalmiste dit aussi que Phinées se leva, adressa à Dieu sa prière, et le fléau cessa [Ps 105, 30].

Tantôt il joignait les mains et les tenait fortement unies devant ses yeux en se ramassant sur lui-même ; tantôt il les élevait à la hauteur des épaules, comme le prêtre a coutume de le faire quand il célèbre la sainte messe. Il semblait vouloir tendre l'oreille pour mieux écouter quelque parole qui lui aurait été dite de l'autel. A voir sa dévotion lorsqu'il priait ainsi debout, vous auriez cru voir un prophète s'entretenir avec un ange ou avec Dieu, tour à tour parlant, écoutant, méditant en silence les révélations qui lui auraient été faites. En voyage il dérobait bien vite et en secret le temps nécessaire à la prière ; et fixant pour ainsi dire toute son âme, il se hâtait de l'appliquer aux pensées du ciel. Alors sans doute vous l'eussiez entendu prononcer, avec une douceur et une délicatesse exquises, quelques suaves paroles tirées de la moelle et de la graisse de la sainte Écriture. En vérité il semblait l'avoir puisée aux sources mêmes du Sauveur.

Témoins de cet exemple, les frères étaient très impressionnés en présence de leur père et de leur maître ; et, devenus plus fervents, ils se trouvaient merveilleusement entraînés à une prière admirable de piété et de constance : « Comme l'œil de la servante est fixé sur la main de sa maîtresse, et l'œil du serviteur sur la main de son maître, ainsi nos yeux se tiennent élevés vers le Seigneur » [Ps 122, 2].



*Le vrai visage de saint Dominique
(reconstitué à partir de la description de sœur Cécile).*

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !